

LA VÉRITÉ RÉCONCILIE...

POUR LA MILICE

JUSTICE !...

par un Chef de Corps de la Milice

René JUGIE ex Commandant « G.A.O. »
Fondateur du Groupement « G.A.O. »
ex Chef départemental [illegible] et G.F.A.S.
ex Secrétaire [illegible] M.U.R., M.L.N. et
C.D. [illegible]
ex Chargé [illegible] 1re Classe, P.2
Réseau « [illegible] GALLIA » et
« HECTOR BUCKMASTER »
LIQUIDATEUR A.S.-M.U.R.-M.L.N. CORREZE

PRÉFACE DU GÉNÉRAL LAVIGNE-DELVILLE

CHAPITRE VI

L'ACTION DE LA MILICE DANS LA RÉGION DE LIMOGES

C'est là, dans cette région centrale, que la lutte Milice-Communisme a revêtu le caractère d'acuité le plus accusé, tant par les effectifs mis en œuvre de part et d'autre que par l'acharnement de la lutte.

Pour bien comprendre l'importance de l'enjeu en cause, nous rappelons que dès avril 1944, après les opérations de Haute-Savoie et en prévision du débarquement et des opportunités qui pouvaient en découler sur le plan international, le parti communiste avait concentré dans le plateau central ses troupes de choc, en provenance de tous les points de la zone Sud. Il s'agissait pour les rouges de préparer la main-mise sur le pays, avec l'aide aveugle d'une résistance Gaulliste qu'ils se promettaient bien de tenir en main une fois le but atteint. Pour une fois, la Révolution ne serait pas partie de la Capitale, mais de Limoges et de Clermont-Ferrand. C'était là le but essentiel. La lutte contre l'occupant était le moyen du moment ; elle devait être exploitée dans la mesure où elle pouvait, à la faveur d'un malentendu, apporter aux vues communistes le soutien de l'armée secrète et des populations victimes des représailles allemandes. La Direction du M.O. a eu en main à l'époque, les directives secrètes du Parti communiste, il s'agissait :

1° D'éliminer les notables suspects d'anticommunisme, collaborateurs ou résistants ;

2° D'évincer dans les maquis, les Chefs de l'A.S.

Ce qui fut fait méthodiquement. Plus de la moitié des notables abattus dans la région avant la Libération, n'étaient pas collaborateurs. Des officiers de l'A.S., qui ne consentaient pas à se plier aux exigences des chefs F.T.P. furent

liquidés, au point qu'à plusieurs reprises des unités de l'A.S., en 1944, essayèrent d'obtenir l'appui de la Milice pour entrer en lutte ouverte avec les bandes de **GUINGOUIN**. Ainsi en juin 1944, un groupement mixte Milice — G.M.R. opérant à la C..., au nord de Limoges, tomba dans une embuscade tendue par un groupe de l'A.S. La lutte fut sévère ; il y eut des morts de part et d'autre ; une suspension d'armes fut demandée par le chef de l'A.S. et celui-ci proposa au chef Milicien, qui commandait le détachement, de mettre à la raison par une action commune, une bande de F.T.P. qui contrôlait la route plus au Nord. Ces Français qu'opposaient leurs conceptions de la libération de la France, mais qu'animait le même amour de leur pays, s'étaient retrouvés miraculeusement unis en face de ceux qui étaient au seul service de la Révolution communiste.

A la fin de juillet 1944, un chef de l'A.S. de la région (1) essaye de contacter le Directeur du M.O. de la Région, Milicien et lui même Officier d'active, par l'intermédiaire d'un Colonel de la Garde, pour tenter de réaliser un accord avec la Milice. L'entrevue ne put avoir lieu, DARNAND s'y étant opposé, et ayant exigé qu'elle eut lieu à Vichy. Ces faits indiquent qu'il s'en est fallu de peu qu'une entente ne se réalise entre l'A.S. de la Région et la Milice, l'A.S. ayant percé le jeu des F.T.P., et sachant bien par les intelligences qu'elle entretenait à la Direction du Maintien de l'Ordre à Limoges, quel était l'état d'esprit réel de la Milice.

C'est donc contre les visées révolutionnaires des communistes que la Direction du M.O. de la Région a combattu. DARNAND, comme Secrétaire général du M.O. a, dès cette époque, compris qu'il fallait d'une part pourchasser les F.T.P. avec des moyens puissants, mais qu'il était nécessaire de refreiner les excès partisans qui auraient pu être commis par la Milice, opérant isolément — d'où l'idée, que DARNAND avait déjà expérimentée en Haute-Savoie, et qu'il comptait généraliser de la constitution de groupements mixtes, commandés par des Officiers de la Garde, G.M.R. ou Miliciens, et englobant des Miliciens en proportion très réduite et un fort contingent de gardes, gendarmes ou G.M.R.

(1) Qui, au dire du Colonel émissaire aurait été le chef d'Etat-Major du Général KŒNIG.

Chaque groupement mixte possédait, nous l'avons dit, des équipes d'inspecteurs de police, destinés à légaliser les opérations.

Les forces du M.O. de la Région de Limoges (1) étaient placées sous la haute autorité d'un Directeur du M.O., dépendant directement du Préfet régional pour l'action politique et administrative, et du Secrétaire général du M.O., DARNAND pour la conduite technique des opérations. Le Directeur régional du M.O. avait sous ses ordres l'Intendant régional de Police, l'ensemble des forces de police en civil de la région, et un Colonel de la Garde, Commandant les forces de police en uniforme, assisté d'un Etat-Major composé pour les 8/10e d'officiers de la Garde, Gendarmerie, G.M.R. et pour 2/10e de Miliciens. La Milice entrait pour 1/10e dans la constitution des groupements mixtes. Un seul des groupements mixtes, sur six, était constitué de 50 % de Miliciens, et son commandement était exercé par un Milicien. Au total 5.000 à 6.000 hommes en uniforme pour l'ensemble de la Région, de valeur combative très différente : la Milice se battait avec une audace folle — la Garde, bien en main et loyale, n'a jamais failli à sa mission. Les G.M.R. par contre étaient peu sûrs et pas du tout combatifs (à part quelques rares unités).

Quels étaient les objectifs de ce groupement ? Les camps de F.T.P., à l'exclusion des camps de l'A.S. qui ne furent jamais attaqués, et à un degré égal, la sauvegarde des vies et des biens des Français en face de l'occupant.

LA SAUVEGARDE DES VIES ET DES BIENS DES FRANÇAIS EN FACE DE L'OCCUPANT

Tout en menant une lutte sévère contre les communistes et les terroristes, la Direction du M.O. de la région s'est employée à éviter des représailles allemandes, bien souvent provoquées par des actions de maquis, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles étaient menées sans coordina-

(1) Voir schema d'organisation en annexe « Un cas type d'épuration ».

tion, d'une façon inexperte, et sans la moindre considération des risques qu'elles pouvaient entraîner pour la population civile. Il n'est même pas douteux que ces actions désordonnées, auxquelles la vraie Résistance demeurait étrangère, résultaient d'un mot d'ordre : il s'agissait, par l'effet des représailles, de dresser la population contre le Maréchal et ses fidèles, et ainsi de torpiller leur politique ; l'exécutant ignorait souvent cette intention, mais les tireurs de ficelle le savaient bien. Le mot préméditation n'est pas de trop en l'espèce.

A l'opposé, tous les contacts avec l'occupant que les Chefs Milicens ont pu prendre dans la Région de Limoges à cette époque tragique, ont tendu à sauver des vies et à éviter des souffrances inutiles à la population. Voici quelques exemples marquants :

L'ATTAQUE DE TULLE PAR LES F.T.P. LE 8 JUIN ET SES SEQUELLES

Lors de l'attaque de Tulle par les F.T.P., le 8 juin 1944, et de la terrible répression que la Division « Das Reich » exerça en conséquence sur la population civile (1), 600 jeunes gens d'un chantier de la jeunesse stationné dans cette ville et commandé par le chef de chantiers DUVERNOY, et 400 habitants furent emmenés par les S.S. Le sort de ces otages ne faisait aucun doute. Songeons à Oradour, qui suivit Tulle de près.

Le Directeur du Maintien de l'Ordre, informé par le Docteur L..., Chef Départemental de la Milice en Corrèze, intervint auprès des autorités allemandes de Limoges, afin d'obtenir la Libération de ces Français. Il obtint la promesse que sa requête serait transmise immédiatement et soutenue. Ce ne fut pas sans peine ; il lui fût objecté de prime abord qu'il était mal venu de présenter une telle demande alors

(1) Et pour cause. Les F.T.P. avaient massacré la petite unité allemande qui stationnait dans cette localité, après l'évacuation de la Ville par les forces du M.O. Les cadavres avaient été mutilés sauvagement ; des « tricoteuses » auraient piétiné les cadavres et même circulé en ville portant des viscères dans des casques. Si ce fait est confirmé, Tulle explique Oradour, sans l'excuser évidemment.

que les forces de police françaises n'avaient rien fait pour s'opposer au massacre par les F.T.P. de la Compagnie allemande de Tulle. Ce ne fut qu'en insistant sur l'inutilité et le danger de représailles frappant des innocents, en montrant combien elles nuisaient à l'esprit de collaboration et risquaient de décourager définitivement les Français favorables à l'entente avec l'Allemagne, en s'engageant bien témérairement à prendre toutes dispositions pour éviter le retour d'affaires du genre de celle de Tulle, qu'il parvint à convaincre ses auditeurs.

Au passage du détachement de la « Das Reich » à Limoges, les otages, durant la halte, furent parqués au Manège. Il fallut lutter à nouveau. Le Docteur L... se dépensa sans compter. Il évita d'extrême justesse qu'un groupe d'une dizaine de jeunes gens fut fusillé dans le manège. Le jour même il avait obtenu la libération de 190 civils, alors que les S.S. avaient accepté d'en libérer seulement 50 à leur arrivée; le lendemain il parvenait à arracher 28 nouvelles libérations, enfin 6 encore. Ce qui fait 224 Français de la Corrèze qui doivent la vie, ou tout au moins la liberté, au Chef de la Milice de leur département. Qu'ont dû penser ces rescapés lorsqu'ils ont appris que leur sauveur avait été condamné à mort par une Cour de Justice de la IV[e] République ?

De son côté, le Directeur du Maintien de l'Ordre s'employait plus particulièrement à assurer le sauvetage des jeunes des chantiers. Il devait se porter garant de leur conduite à venir, et pour bien marquer cette prise de responsabilité, le Colonel commandant le Régiment S.S. exigeait qu'il vint en personne au manège recevoir les 600 jeunes gens. Ce qui fut fait. Ces jeunes gens furent aussitôt mis à la disposition du Préfet régional pour des travaux d'intérêt général ; à deux reprises durant le mois de juillet 1944, les services allemands du travail obligatoire, demandèrent que le détachement fut envoyé en Allemagne. Chaque fois la Direction du Maintien de l'Ordre fit échec à ces demandes, et progressivement les jeunes garçons rentrèrent dans leurs foyers. Quelques-uns d'entre eux, gagnés à la cause de la Milice par ce qu'ils avaient vu, adhérèrent spontanément au mouvement. Ils avaient été contraints d'assister aux pendaisons de Tulle, ils avaient failli être fusillés dans le manège

de Limoges : à la faveur de cette terrible épreuve leurs yeux s'étaient ouverts, et le vrai visage de la Milice leur était apparu.

Par contre, les Allemands de l'occupation, et les juges de la Libération, pour des motifs différents, devaient apprécier l'action de la Milice sous un jour moins favorable. Si les autorités allemandes de Limoges avaient su se montrer compréhensives, il n'en fut pas de même de celles de Vichy, qui manifestèrent une grande colère à la suite du massacre de la compagnie allemande de Tulle ; les Allemands avaient été abattus après une suspension d'armes, et après l'évacuation de la ville par le détachement des forces du Maintien de l'Ordre qui l'occupait. De là à penser que les forces du Maintien de l'Ordre étaient complices du massacre, il n'y avait qu'un pas, que les Allemands, éloignés des lieux du drame, franchirent aisément. Les libérations d'otages furent également mal interprêtées. Un des adjoints de DARNAND, rencontrant à Limoges quelques jours après le Directeur régional du M.O., lui déclarait à ce sujet : « Ça a gueulé à Vichy chez les Allemands, et LAVAL et DARNAND ont eu beaucoup de peine à arranger l'affaire. »

L'arrangement devait se solder, malgré l'ardente défense de DARNAND, par le déplacement du Docteur L..., dans les jours qui suivirent. Fin juillet, une même mesure d'éloignement frappait le Directeur régional du M.O. Tous deux s'en tiraient à bon compte ; ils devaient aux autorités allemandes de Limoges et à DARNAND, d'avoir échappé de justesse au camp de concentration.

Si les juges de Limoges, après la Libération, n'osèrent, il faut en convenir, suspecter l'honnêteté et la bonne foi des deux chefs miliciens dans ces tractations, combien de fois a-t-on entendu dans des cabinets d'instruction ou dans des prétoires pour des cas analogues, l'apostrophe victorieuse et riche en sous-entendus : « Puisque vous avez pu obtenir cela, c'est bien la preuve que vous étiez en bons termes avec eux. »

Ces deux façons de voir, et de juger, l'allemande et la française, montrent à quel degré les intentions de la Milice pouvaient être dénaturées, lorsque les préjugés et les soupçons obnubilaient ses interlocuteurs !

Il est utile d'enregistrer les réactions de la population de Tulle, immédiatement après la journée du 8 juin.

Le Préfet de la Corrèze, M. TROUILLET, dont le courage et le dévouement furent exemplaires (1) déclarait au Directeur du M.O., qu'il venait d'être assailli d'interventions nombreuses d'habitants de la cité ; ces derniers rendaient unanimement le maquis responsable des pendaisons et demandaient des armes pour repousser éventuellement tout retour offensif des F.T.P. Ces habitants n'étaient nullement Miliciens, ces derniers ayant évacué la ville depuis plus d'un mois pour se regrouper à Limoges. Ils constituaient la masse de ceux qui auraient pu fort bien figurer parmi les pendus innocents, et qui savaient devoir risquer ce triste sort, si par malheur, l'événement se renouvelait. Il est inutile de préciser que les responsables de l'attaque de la ville n'étaient plus là, à l'arrivée des S.S., et que ce sont de malheureux innocents qui ont payé.

Le Colonel ROMAN, chef du maquis de la Région de Bourg, a écrit dans son journal « La Voix du Maquis », peu après la Libération, qu'il avait évité à la population de Bourg, par des mesures appropriées (2), « le sort tragique de la Ville de Tulle, victime de la folle incursion des F.T.P. ». Voilà le jugement d'un vrai résistant.

LE 14 JUILLET 1944 A LIMOGES

Le 7 ou 8 juillet 1944, la Direction du Maintien de l'Ordre apprend que la Ville de Limoges doit être l'objet d'une attaque massive des forces de GUINGUOIN. La radio anglaise confirme la nouvelle, et il est question de prendre victorieusement la ville le 14 juillet. Les Allemands sont alertés : un bataillon de police allemande, doté de lance-flam-

(1) Il faillit être fusillé par les Allemands et ne fut sauvé à l'ultime minute, que parce que ceux-ci apprirent qu'il avait empêché, le jour même, le massacre par les F.T.P., de malades ou blessés allemands, en traitement à l'hôpital de Tulle.

(2) En effet, le Colonel ROMAN avait interdit à ses troupes d'attaquer les Allemands dans les localités ou leurs abords. Dans le Limousin, sauf le cas d'embuscades, les Allemands n'ont jamais été attaqués en rase campagne.

mes, stationne à l'Ouest de la Ville, prêt à intervenir, si besoin est.

Pour éviter à la ville de subir de sévères représailles, du genre de celles de Tulle, la Direction du M.O. fait organiser en un temps record une défense spectaculaire et efficace de la Ville. Le but est atteint. La Ville ne sera pas attaquée.

— Quelque temps auparavant, occupation préventive des abords de l'hôpital allemand de MAGNAC-LAVAL, pour s'opposer à une attaque annoncée du maquis sur cet édifice, cependant protégé par la Croix de Genève.

Si la Milice s'opposait ainsi à des actions qu'aucune Résistance digne de ce nom ne saurait couvrir, elle refusait par contre, en plusieurs occasions, de fournir une aide aux Allemands, attaqués par des maquis.

En particulier, lorsque des détachements allemands se trouvèrent aux prises avec des éléments maquisards à Egleton et à Saint-Junien, la Direction du M.O., sollicitée par le Feld Kommandant de Limoges d'intervenir, opposa chaque fois un refus formel.

ORADOUR

En liaison étroite avec le massacre de la Compagnie allemande de Tulle, cet épouvantable forfait, condamnable sans discussion, est arrivé aux oreilles de la Direction du M.O., de Limoges, comme un coup de tonnerre.

On a parlé de préméditation au procès d'Oradour. Une réunion des S.S. et des autorités allemandes de Limoges (Kommandantur et S.D.) aurait eu lieu. Certains sont allés jusqu'à insinuer que la Milice y aurait mis son grain de sel ; c'est là une infâme calomnie.

La vérité, c'est que les autorités françaises à Limoges, *Milice comprise*, n'ont eu vent de quoi que ce soit, et ont été mises en présence du fait accompli. Et c'est fort regrettable, car, n'en déplaise à M. Frédéric BOTCHER qui a lancé sur les ondes, les insinuations les plus venimeuses, à l'occasion du procès, si la Milice avait appris qu'Oradour se tramait,

il est plus que probable, qu'Oradour n'aurait pas eu lieu (1).

Ce qui est non moins certain, c'est la réaction des autorités allemandes de Limoges, décontenancées et atterées, le mot n'est pas de trop.

M. Freund VALADE, Préfet régional, et le Directeur du M.O. ont entendu chacun le Général GLEINIGER, feldkommandant à Limoges, déclarer : « C'est une tâche honteuse sur notre drapeau. » Et ce Général, francophile convaincu, ne savait comment faire pour montrer sa désapprobation à la population : Demande irrecevable d'assister à la cérémonie funèbre organisée à la cathédrale pour les victimes du massacre — mise de camions allemands à la disposition des autorités pour assurer un meilleur ravitaillement de la population, etc. (2).

Réaction plus nuancée à la S.D., qui essayera d'excuser ou de motiver cette inqualifiable représaille, qu'elle considérait alors, pour le moins, comme une grossière erreur politique. Nulle part en tout cas, l'impression que le massacre avait été prémédité. Le bruit courut par la suite que le Haut Commandement allemand avait pris des sanctions les plus sévères contre les responsables. Ce qui est étrange, c'est qu'au procès, on semble ne pas avoir trouvé les moyens d'obliger à comparaître le Commandant de la « Das Reich ». Est-ce que celui-ci n'aurait pas apporté quelque lumière, terriblement gênante, sur l'action de ceux qui, par leurs attaques stupides contre les soldats allemands, avaient contribué à créer le climat d'où devait sortir la tragédie d'Oradour ? On a parlé de responsabilités françaises. S'il y en a une, la voilà. Que s'est-il exactement passé pour motiver un tel carnage général, alors qu'initialement, conformément à l'habitude, les femmes et les enfants avaient été séparés des hommes, comme s'ils devaient être épargnés ? Le procès est clos, mais la lumière n'est pas faite sur les mobiles de cet effroyable massacre.

---

(1) Pour le plus grand malheur des charognards qui depuis dix ans se spécialisent dans l'exploitation publicitaire des cadavres et des pierres tombales.

(2) A la libération, le Général GLEINIGER tentera de traiter avec le maquis. Arrêté par la S.D., il se suicidera d'une rafale de mitraillette. Cet officier général n'a cessé de manifester dans son commandement, des sentiments d'amitié profonde pour notre pays.

L'OPERATION ALLEMANDE DANS LA REGION CHATEAUNEUF-LA-FORET-EYMOUTIERS

Comme pour les faits ci-dessus exposés, l'intervention milicienne dans l'affaire de Châteauneuf-la-Forêt, a fait l'objet de déclarations précises du Directeur du M.O. lors de l'instruction de son procès à Limoges en 1946. Mais à l'audience cette affaire a été laissée dans l'ombre. C'était pourtant à première vue, une occasion excellente d'accuser la Milice d'avoir « participé » à une opération menée par les Allemands.

Fin juillet 1944, la Direction du M.O. de Limoges apprend que des unités de police allemande, sous les ordres du Général de la Wehrmacht OTTENBACHER, doivent déclencher incessamment une opération contre le maquis dans la zone Eymoutiers-Châteauneuf-la-Forêt. Crainte de voir à cette occasion se renouveler les sévices contre la population enregistrés chaque fois en Dordogne et en Corrèze dans des circonstances analogues.

Le Général GLEINIGER, Feldkommandant à Limoges, désireux de son côté d'éviter tout excès, convoque le Directeur du M.O. et le met en présence du Général OTTENBACHER, lequel paraît sincèrement vouloir épargner tout dommage à la population. Cet officier général demande avec la meilleure intention une participation des forces du M.O. sous une forme inacceptable ; il ne peut être question pour des Français, même dans le but de sauver des innocents, de désigner des coupables aux occupants. Le Directeur du M.O. obtient, ce qui est capital, et conforme à la ligne de conduite de DARNAND, de faire occuper préventivement par les forces du M.O. les localités situées dans la zone d'opération, ceci pour éviter toutes catastrophes du genre de celles de Tulle ou d'Oradour.

Un officier de l'Armée secrète, notable de la région, et depuis assassiné par les F.T.P. M. de ROMANET, vient au même moment demander au Directeur du M.O. de tout faire pour éviter le déclenchement de cette opération allemande. Le Général OTTENBACHER reçoit M. de ROMANET et le Directeur du M.O., qui s'efforcent d'obtenir, sinon un retrait

des Allemands — leur décision est prise irrévocablement à un échelon supérieur — mais un retard suffisant dans son déclenchement pour que les maquis puissent prendre le large. Il est convenu qu'un appel par radio sera adressé aux maquisards pour qu'ils déposent leurs armes dans les mairies de la zone, ceci pour gagner du temps, car il n'y a pas d'illusion à se faire sur le succès d'une telle démarche. Il faut croire d'ailleurs que les Allemands se sentirent dupés car, avant que l'appel par radio n'ait été lancé, l'opération se déclencha.

— Le Préfet régional (1) fut tenu au courant de bout en bout de la marche de ces tractations. Il ne ménagea pas ses encouragements.

Résultat : *C'est la seule opération de cet ordre, menée par les Allemands dans la région de Limoges, qui ne se soit soldée par aucun excès. Pas d'otages fusillés, pas de maisons brûlées. Pas d'arrestations suivies de déportations ou d'exécutions. C'est la seule où les forces du M.O., animées par la Milice, ont pu s'interposer pour le plus grand bien des populations (2).*

A noter que GUINGUOIN avait armé tous les hommes valides dans les villages, qu'à l'arrivée des Allemands il ordonna le repli à ses troupes, laissant sur place cette réserve de gens âgés pour la plupart, exposés au massacre, si les Allemands prenaient pied dans les localités. Cela se serait immanquablement produit si les Forces du M.O., commandées par le Chef Milicien G..., n'avaient pris la précaution d'occuper préventivement les agglomérations.

L'action salvatrice de la Milice dans cette affaire est confirmée par le procès du Chef de la Milice G... et par sa

---

(1) Le Préfet régional était tenu régulièrement au courant au jour le jour, et quelquefois heure par heure des événements intéressant le M.O., par des coups de téléphone ou des visites du Directeur du M.O. Le préfet de la Haute-Vienne de l'époque, M. MECHERI, a été le témoin assidu et attentif de cette liaison incessante.

(2) Quant au Général OTTENBACHER, qui n'avait rien d'un excité et qui souhaitait ardemment éviter toute effusion de sang, il aurait été traduit en 1946 devant le Tribunal de Guerre de Bordeaux pour répondre de l'ensemble de son activité en France occupée, et aurait été acquitté.

condamnation exceptionnellement modérée. G..., Officier d'active de l'armée, avait eu la bonne fortune de ne pas être jugé à Limoges après la Libération, mais à Agen, et de voir son affaire instruite par un juge d'instruction consciencieux et insensible aux pressions ; il obtint qu'une enquête sérieuse fût effectuée sur l'affaire de Châteauneuf-la-Forêt-Eymoutiers. De nombreux témoignages furent recueillis auprès des résistants qui étaient tombés aux mains des Allemands, et qui avaient dû leur vie sauve à l'action de la Milice, ainsi qu'auprès de policiers chargés d'enquêter. Nous en donnons en annexe de larges extraits. Ces témoignages irréfutables prouvent l'indépendance de la Milice en face des Allemands et l'absence de haine chez ces hommes qui cependant auraient pu céder à la tentation de venger plusieurs des leurs assassinés à Eymoutiers au cours des mois précédents. Que l'on songe seulement à l'intervention du Chef Milicien G..., plaçant son pistolet sur la poitrine d'un sous-officier allemand qui s'apprêtait à abattre un villageois français blessé. Il s'en fallut de peu à cette occasion que n'éclate une bataille rangée entre Miliciens et Allemands, le sous-officier allemand ayant appelé à la rescousse un détachement voisin. Le calme ne revint qu'à l'arrivée sur les lieux d'un officier supérieur allemand, qui semonça vertement son subordonné, et donna entièrement raison au Chef Milicien.

Cette action milicienne à Châteauneuf-la-Forêt pesa d'un grand poids lors du procès de G... Le Chef G..., jugé sans passion, fut condamné à un an de prison, alors que son activité était entièrement connue et que ses juges savaient qu'il avait même exercé un commandement à la Brigade de Volontaires français Waffen S.S. Charlemagne. Ancien subordonné de DARNAND au corps franc de la 29[e] Division de Chasseurs Alpins en 1939-1940, plusieurs fois cité pour sa belle conduite au feu, plein d'admiration pour ce chef qu'il savait patriote et humain, il avait adhéré à la Milice et avait suivi DARNAND fidèlement jusqu'au bout. A Châteaunef-la-Forêt, il s'était comporté comme DARNAND lui-même l'aurait fait, s'il eût été là.

CHAPITRE VII

L'INTERVENTION DE LA MILICE EN HAUTE-SAVOIE EN FÉVRIER 1944

Si la Direction du M.O. de Limoges avait su concilier les exigences d'une application loyale de la convention d'armistice avec le devoir de patriotisme et le souci d'épargner aux Français les misères de la guerre et de l'occupation, elle n'avait pas innové. L'exemple et la ligne à suivre lui avaient été fournis quelques mois plus tôt par DARNAND, en Haute-Savoie.

Aux environs de février 1944, un groupement du M.O. est constitué dans cette région. Le Colonel de Gendarmerie LELONG en est le Chef ; il a sous ses ordres des escadrons de Gardes, des éléments mobiles de Gendarmerie et des G.M.R. Un détachement de Miliciens de 400 à 500 hommes lui est confié, détachement placé sous les ordres de VAUGELAS.

C'est à cette époque que furent capturés les assassins du Capitaine JACQUEMIN et de plusieurs autres Miliciens, et que furent découvertes les fosses du Petit-Bornand où étaient inhumés les Inspecteurs de police assassinés par des maquisards F.T.P.

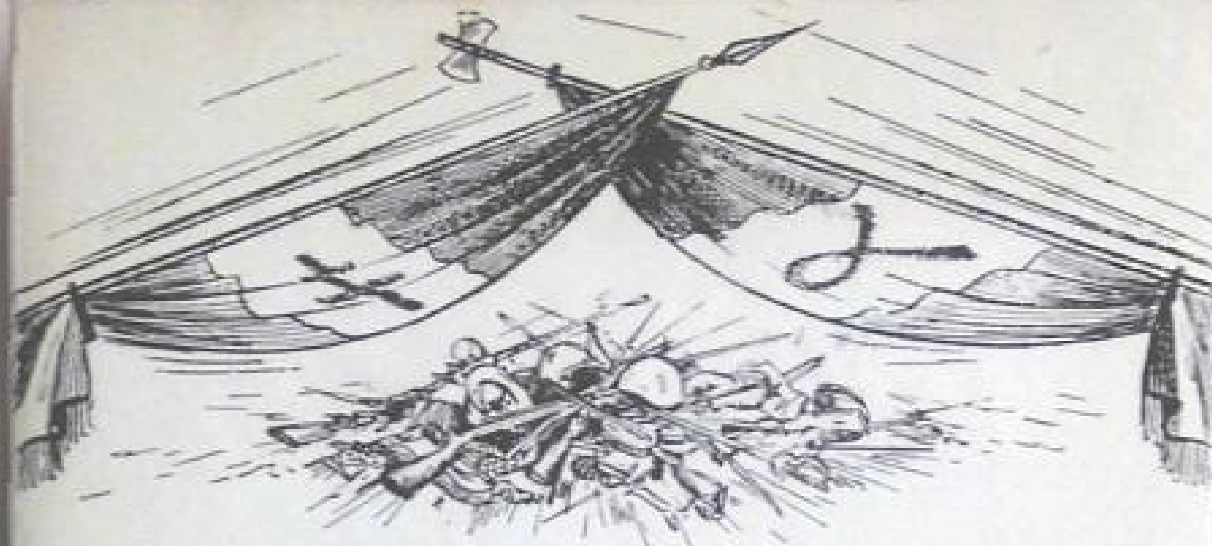
Quelques opérations furent menées pour tenter de pacifier cette région. La population des campagnes se plaignait d'être rançonnée par le maquis, et les habitants suspects d'être Maréchalistes et vivant dans des lieux isolés, étaient contraints de fuir ou de se grouper dans des fermes où il leur était plus facile d'assurer leur défense en commun.

Les opérations dans cette région enneigée traînaient en longueur ; le maquis pourchassé refluait jusqu'en

aus: **La vérité réconcilié...**
Pour la Milice Justice!...
par un Chef de Corps de la Milice
(Editions Etheel, 1955)

(Möglicherweise ist Henri Charbonneau (1913 - 1982) der Autor. Gemäß einer anderen Information soll jedoch **Emile Raybaud** (1910 - 1995) die Schrift verfaßt haben.)

Das Exemplar (Einband s. o / s. u.) aus der ehemaligen Bibliothek von **René Jugie**, alias „GAO”, in Frankreich antiquarisch gekauft. Leider enthält das Buch keinerlei Randbemerkungen von Jugie.



LA VÉRITÉ RÉCONCILIE...

POUR LA MILICE

JUSTICE !...

par un Chef de Corps de la Milice

René JUGIE ex Commandant « G.A.O. »
Fondateur du Groupement « G.A.O. »
ex Chef départemental [illegible] et G.F.A.S.
ex Secrétaire [illegible] M.L.N. et
C.[illegible]
ex Chargé [illegible] 1re Classe, P.2
Réseaux « [illegible] GALLIA » et
« [illegible] BUCKMASTER »
[illegible] A.S.-M.U.R.-M.L.N. CORREZE

PRÉFACE DU GÉNÉRAL **LAVIGNE-DELVILLE**

* * * * * * *